

ACCORD D'INTERESSEMENT DANS LA BRANCHE FAMILLE



**Commission de suivi du
14 avril 2020**

RESULTATS 2019

1. Montant de la prime maximale

La masse d'intéressement représente 2,5 % de la masse salariale hors charges. Elle prend en compte l'ensemble des frais de personnel pour la Gestion Administrative et l'Action Sociale. A cette masse financière s'ajoute une cotisation de 20% prise en charge par l'employeur. Pour l'année 2019, le montant de la masse salariale, hors charges, s'élève à 1 195 millions d'€. Ceci situe la masse globale d'intéressement maximale à 29,88 millions d'€ qui se répartissent en une part nationale et une part locale d'intéressement :

Exercice	Année 2018	Année 2019
Masse globale d'intéressement maximale dont :	29,74 millions d'€	29,88 millions d'€
Part nationale 40%	11,90 millions d'€	11,95 millions d'€
Part locale 60%	17,84 millions d'€	17,93 millions d'€

Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la Branche Famille (Caf, Cnaf y compris Dsi, Centres de Ressources et Uioss) s'établit à 30 773 du fait des conditions d'ancienneté et du décompte des absences.

Le montant maximal par Etp s'établit ainsi :

Exercice	2018	2019
Montant maximal par ETP¹	948€	971€
Part individuelle nationale maximale	379€	388€
Part individuelle locale maximale	569€	583€

2. Mesure de la performance : l'atteinte des objectifs 2019

Les données générales pour la Branche sont les suivantes :

	Intéressement 2018	Intéressement 2019
Note Nationale	4,82	4,79
Note Caf part Locale maximale	5,00	5,00
Note Caf part Locale moyenne	4,61	4,68
Note Caf part Locale minimale	3,41	3,87

¹ Il s'agit d'un montant brut avant déduction CSG et CRDS

	Intéressement 2018	Intéressement 2019
Prime maximum théorique	948 €	971€
Prime maximum résultats	934 €	954 €
Prime moyenne résultats	890 €	916 €
Prime minimale résultats	753 €	822 €

3.1. La part nationale d'intéressement

La part nationale résulte de l'atteinte de 4 catégories d'objectifs mesurés selon les 12 indicateurs suivants, sachant que le résultat obtenu pour chaque catégorie d'objectif, et pour chaque indicateur, fait l'objet d'une pondération.

La part nationale se calcule à l'aide d'une note de performance institutionnelle qui s'élève à 4,79 sur 5 en 2019 (4,82 en 2018), soit un taux de performance de 96 % (comme en 2018). La part nationale d'intéressement s'élève donc à 11,45 M€ contre 11,46 M€ en 2018 compte tenu de l'évolution de la note nationale.

La part individuelle nationale est de 371 €

Nature de la performance	Indicateurs	Pondération indicateurs	Résultats 2019
Qualité de service	• Délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux dans un délai inférieur à 14 jours	13 %	100 %
	• Proportion des Caf ayant atteint la cible nationale sur le délai moyen de démarches des prestations légales	10 %	100 %
	• Taux de liquidation automatique	12 %	100 %
Maîtrise des risques	• Atteinte de l'objectif de contrôle tiré du « datamining sur pièces »	8 %	100 %
	• Montant des fraudes détectées	8 %	100 %
	• Taux de recouvrement réel à 24 mois des indus non frauduleux	8 %	100 %
	• Indicateur de risque résiduel métier	8 %	50 %
Performance économique, sociale et environnementale	• Mise en œuvre de la réforme de la prime d'activité en 2019	12 %	100 %
	• Réduction de la consommation d'énergie corrigée	8 %	100 %
Métier	• Déploiement de la version rénovée de monenfant.fr	3 %	100 %
	• Rendez-vous des droits	7 %	100 %
	• Promotion de l'offre de service l'ARIPA	3 %	90 %

Les indicateurs de « performance économique, sociale et environnementale » et « qualité de service » sont ceux ayant obtenus les résultats maxima (100 %). Le bloc « Maîtrise des risques » obtient le résultat le moins élevé (88 % en moyenne).

3.2. La part locale d'intéressement

Chaque organisme reçoit un montant d'intéressement déterminé à partir de la note locale de performance. Pour chacun, la masse à distribuer est proportionnelle aux effectifs éligibles à l'intéressement.

3.2.1. Les résultats globaux des organismes de la Branche

En 2019, le taux de performance local des organismes varie de 77 % à 100 % (en 2018, il variait entre 68 % et 100 %). Tous les organismes atteignent le seuil de déclenchement de la part locale fixé à 2,5 sur 5.

La somme affectée à la part locale d'intéressement est de 16,77 M€ contre 16,18 M€ en 2018 compte tenu de l'évolution de la note moyenne des Caf. Il convient de noter que douze organismes atteignent la note de performance maximale contre 6 en 2018, 1 en 2017, 2 en 2016 et 5 en 2015.

La prime d'intéressement au titre de la part locale s'établit entre 451 € (822 € avec la part nationale) et 583 € (954 € avec la part nationale). En 2018, elle variait entre 388 € (753 € avec la part nationale) et 569 € (934 € avec la part nationale).

	Caf	CdR	Cnaf
Inférieure à 50%	0	0	0
Compris entre 50% et 60%	0	0	0
Compris entre 60% et 70%	0	0	0
Compris entre 70% et 80%	2	0	0
Compris entre 80% et 90%	21	0	1
Compris entre 90% et 100%	66	8	0
Egale à 100%	12	0	0
Total	101	8	1

Le montant de la part locale par organisme est présenté en annexe.

3.2.2. Les résultats des Caf

La part locale des Caf résulte de l'atteinte de 4 catégories d'objectifs mesurés selon les 15 indicateurs suivants, sachant que le résultat obtenu pour chaque catégorie d'objectif, et pour chaque indicateur, fait l'objet d'une pondération.

En 2019, la note moyenne des Caf est de 4,68 sur 5, soit un taux de performance à 94 %. Les taux de performance des Caf varient de 77 % à 100 %, soit une prime variant de 451 € (822 € avec la part nationale) à 583 € (954 € avec la part nationale). Toutes les Caf atteignent le seuil de déclenchement de la part locale fixé à 2,5 sur 5.

En 2018, la note moyenne des Caf était de 4,61 sur 5, soit un taux de performance de 92 %. Les taux de performance des Caf variaient de 68 % à 100 %, soit une prime variant de 388 € (753 € avec la part nationale) à 569 € (934 € avec la part nationale).

La part individuelle locale moyenne des Caf est de 545 €.

Les indicateurs de la part locale sont les suivants :

Nature de la performance	Indicateurs	Pondération	Résultat Moyen 2019
Service à l'allocataire	• Délai moyen de démarche des prestations légales	10 %	95 %
	• Taux d'appels téléphoniques traités	10 %	95 %
	• Taux d'informations entrantes par voies dématérialisées hors partenaires	10 %	100 %
Maîtrise des risques et lutte contre la fraude	• Atteinte de l'objectif de contrôle tiré du « datamining sur pièces »	6 %	92 %
	• Atteinte de l'objectif de contrôle sur place	6 %	85 %
	• Indicateur de qualité de la liquidation (IQL0)	6 %	61 %
	• Revue de processus à minima pour le processus « Gérer les prestations légales et déléguées » (Pm21)	4 %	100 %
	• Atteinte de l'objectif data mining métier (composante 2 de l'Odcf)	3 %	95 %
	• Taux de recouvrement réel à 24 mois des indus non frauduleux	4 %	97 %
	• Validation des comptes locaux	7 %	94 %
Performance économique et sociale	• Etablissement du schéma directeur local formalisant les orientations stratégiques RH nationales	5 %	100 %
	• Taux de formation des agents	5 %	100 %
	• Qualité de la prévision budgétaire en action sociale	10 %	90 %
	• Régularisation des prestations de service enfance et temps libre	7 %	99 %
Métier	• Taux de couverture de l'échelon intercommunal (Métropole, EPCI, Communauté Urbaine...) par des Ctg	7 %	100 %

Les indicateurs « service à l'allocataire » et « métiers » et ceux sur la sont ceux ayant obtenu les meilleurs résultats (97 % en moyenne et 100% pour le métier). Le bloc « Maîtrise des risques » obtient le résultat le moins élevé (88 % en moyenne). Ce résultat est principalement lié aux deux indicateurs « IQL0 » et « Atteinte de l'objectif de contrôle sur place ».

3.2.3. Les résultats des Centres de Ressources (CdR)

La part locale des Cdr résulte de l'atteinte de 3 catégories d'objectifs mesurés selon les 3 indicateurs suivants, sachant que le résultat obtenu pour chaque catégorie d'objectif, et pour chaque indicateur, fait l'objet d'une pondération.

En 2019, la note moyenne des Cdr est de 4,71 sur 5, soit un taux de performance à 94 % . Les taux de performance des Cdr varient de 91 % à 96 % (89 % à 94 % en 2018), soit une prime variant de 505 € (876 € avec la part nationale) à 573 € (944 € avec la part nationale).

En 2018, la part locale variait de 505 € (870 € avec la part nationale) à 534 € (899 € avec la part nationale).

La part individuelle locale moyenne des Cdr est de 550 €.

Les indicateurs de la part locale sont les suivants :

Nature de la performance	Indicateurs	Pondération	Résultat <u>Moyen 2019</u>
Performance économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne des performances des Caf de la région Cdr 	50 %	94 %
Qualité du service	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réalisation de la Feuille de Route annuelle 	25 %	100 %
	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de satisfaction des Caf sur l'offre de service de leur CDR 	25 %	90 %

3.2.4 Les résultats de la Cnaf

La part locale de la Caisse Nationale résulte de l'atteinte de 4 catégories d'objectifs mesurés selon les 5 indicateurs suivants, sachant que le résultat obtenu pour chaque catégorie d'objectif, et pour chaque indicateur, fait l'objet d'une pondération.

Le taux de performance de la Cnaf est de 86 %, contre 89 % en 2018, soit une prime de 502 € (873 € avec la part nationale). En 2018, la prime locale était également de 506 € (871 € avec la part nationale).

Nature de la performance	Indicateurs	Pondération indicateurs	Résultats 2019
Performance économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne des performances des Caf 	30%	94%
Pilotage des projets majeurs	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à mener à bien les projets majeurs 	30 %	90%
Maîtrise des risques	<ul style="list-style-type: none"> Couverture du référentiel de maîtrise des risques informatiques (Tacite) 	10 %	100%
Qualité de service du système d'information	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des anomalies 	15 %	40%
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de disponibilité du caf.fr 	15 %	100%

Le bloc « qualité de service du système d'information » obtient la note la moins élevée en raison du résultat de l'indicateur « réduction du nombre d'anomalies ». Le bloc « maîtrise des risques » obtient la note maximale.

4. Le taux d'utilisation de la masse globale d'intéressement 2019

Les résultats présentés ci-dessous permettent de déterminer le taux d'utilisation de la masse globale d'intéressement :

<i>En M€</i>	Intéressement 2019
Masse globale d'intéressement maximale (1)	29,88
Part nationale distribuée (2)	11,45
Part locale distribuée (3)	16,77
Masse d'intéressement distribuée (4 = 2 + 3)	28,22
Taux d'utilisation (4) / (1)	94,5%

Annexe : Montants attribués pour la part locale 2019

	Caf	Cnaf et CdR	Total
451	1		1
462	1		1
466	1		1
475	1		1
482	1		1
485	1		1
496	1		1
499	1		1
502		1	1
505		2	2
506	1		1
508	1		1
510	2		2
512	1		1
513	4		4
515	2		2
518	1		1
519	1		1
520	1		1
521	1		1
522	1		1
527	1		1
528	2		2
529	4		4
531	1		1
533	1		1
534	1		1
536	2		2
539	1		1
540	1		1
542	1		1
543	2		2
545	1		1
548	7		7
550	1		1
553	2		2
554	1		1
555	2		2
556	3		3
557	6	1	7
560	1		1
561	1	1	2
562	2	1	3
564	2	1	3
568	4		4
569	2		2
570		1	1
571	7		7
573		1	1
576	6		6
583	12		12
Total	101	9	110